

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE

DU SAMEDI 15 AVRIL 2023 À CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
SUR L'EXERCICE 2022-2023

9H30 ACCUEIL

9H40 - OUVERTURE / LE VICE-PRÉSIDENT ET MAEL DE CALAN PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
MONSIEUR LE MAIRE DE CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR / LE VICE-PRÉSIDENT

10H - APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022 & QUITUS / LE VICE-PRÉSIDENT

10H10 - BILAN FINANCIER / LE TRÉSORIER ET LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Présentation du rapport financier des exercices 2021/2022

Présentation des comptes de résultats

Présentation des bilans actif et passif

Certification des comptes

Approbation des comptes de l'exercice clos et affectation du résultat : **Vote**

Présentation du budget prévisionnel 2023-2024

Approbation du budget prévisionnel : **Vote**

Tarifications 2023-2024 : **Vote**

10H30 - BILAN D'ACTIVITÉ / LE SECRÉTAIRE

Synthèse des actions et des réunions de secteurs

Présentation des dates de formations

Approbation du bilan d'activité : **Vote**

Présentation des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2023-2024

10H45 - BILAN MORAL / LE VICE-PRÉSIDENT

Approbation du bilan moral : **Vote**

11H - ÉCHOS DE KÉROUAL

11H15 - INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS

Hélène BEAU DE KERGUERN / Présidente du syndicat de la propriété privée rurale du Finistère

Jean-Hervé CAUGANT / Président de la Chambre d'agriculture du Finistère

Raymond MESSAGER / Vice-président du Conseil départemental du Finistère

Mélanie THOMIN / Député de la 4^{ème} circonscription

Philippe QUILLAY / Office Français de la Biodiversité

Stéphane BURON / Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

12H30 CLÔTURE / LE PRÉSIDENT

ÉCHOS DE KÉROUAL

COCKTAIL DEJEUNATOIRE

ACCUEIL, ORDRE DU JOUR, PV 2022 & QUITUS

Le Président Daniel AUTRET étant souffrant c'est le vice-président Joël QUARAN qui le remplace.

Mes chers amis, chasseurs, mais aussi non-chasseurs, qui savez comprendre et respecter notre passion, bienvenue.

Bienvenue, comme chaque année, à ce rendez-vous traditionnel de la vie de notre grande et belle association qu'est la Fédération départementale des chasseurs du Finistère. Elle est votre maison, et nous vous remercions d'être présents.

Mais avant de poursuivre mon introduction, je vais immédiatement laisser la parole au président du Conseil départemental du Finistère, Maël de Calan, qui nous fait l'honneur d'être présent en ce début d'Assemblée.

Monsieur le président, voilà plus de 40 ans que la Fédération est partenaire du Conseil départemental, ce dont nous sommes très fiers. Nous avons toujours travaillé en bonne entente avec votre institution.

Dès le début de votre mandature, vous avez voulu que cette collaboration soit renforcée, faire davantage pour la Fédération et pour les chasseurs finistériens. Cet engagement marque votre attachement à la chasse et aux chasseurs finistériens, la reconnaissance de l'importance de leur rôle au sein des territoires tout autant qu'un remerciement pour leur investissement. Nous ne pouvons que vous en être profondément reconnaissant. Au nom de la Fédération et de tous les chasseurs finistériens, Monsieur le président, je vous remercie très sincèrement, ainsi que le Conseil départemental du Finistère.

Le président du Conseil départemental du Finistère, Maël DE CALAN, prend la parole pour délivrer trois messages aux chasseurs finistériens :

- Un message d'estime et d'amitié aux chasseurs et aux sociétés de chasse, qui sont garants d'un corps de valeurs et d'un certain art de vivre en contact avec la nature, pratiquants d'une chasse responsable et respectueuse de la nature. Estime également aux chasseurs qui contribuent à des missions de service public par le maintien de l'équilibre entre faune et activités humaines.
- Un message de reconnaissance pour la Fédération et le partenariat la reliant, depuis plus de 40 ans, au Conseil départemental, pour la valorisation et la gestion des Espaces Naturels sensibles, propriétés du Département.
- Un message de soutien qui se traduira très concrètement par une aide financière, à chaque société de chasse, pour l'achat de cartouches et de fournitures contribuant à la régulation des espèces occasionnant des dégâts.

Joël QUARAN remercie Maël DE CALAN du temps précieux qu'il nous a accordé vu sur agenda bien rempli.

Je vais donc poursuivre.

Pour nombre d'entre vous, sûrement, cette matinée sera la poursuite des réunions de secteurs qui ont précédé, et au cours desquelles ont été abordés, par les administrateurs, les actions et orientations de la Fédération. Et comme chaque année, la participation des chasseurs à ces rencontres a été massive, les échanges riches et fructueux, ce dont nous pouvons tous nous féliciter.

Lors de nos assemblées, nous avons toujours l'immense plaisir et honneur d'être accompagnés par des personnalités représentant les partenaires et structures du territoire avec lesquelles nous collaborons activement. Ainsi, nous avons eu le plaisir d'accueillir Maël de Calan, et nous accueillerons plus tard :

- Hélène BEAU DE KERGUERN / Présidente du syndicat de la propriété privée rurale du Finistère
- Jean-Hervé CAUGANT / Président de la Chambre d'agriculture du Finistère
- Raymond MESSAGER / Vice-président du Conseil départemental du Finistère
- Mélanie THOMIN / Député de la 4^{ème} circonscription
- Philippe QUILLAY / Office Français de la Biodiversité
- Stéphane BURON / Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Un grand merci à eux. Nous aurons le plaisir de les entendre à la suite de nos bilans.

Je ne saurais poursuivre sans adresser, au nom de la Fédération, des remerciements à :

- **Michel LE DU**, président de la société de chasse « la Diane » de Châteauneuf-du-Faou ainsi qu'à toute son équipe et à notre vice-président **Laurent TOUTOUS** pour l'organisation de cette journée.

- **Merci a Jean-Philippe CHAVANNE DE DALMASSY**, administrateur à l'ANCGG et administrateur à l'association française de mensuration des Trophée, pour sa présence et pour la cotation, ainsi qu'à **Jean-Michel DURAND et l'ADCGG** du Finistère pour l'organisation de l'exposition des trophées.
- Merci également à Monsieur **Tugdual BRABAN**, maire de Châteauneuf-du-Faou, qui nous accueille dans cette belle salle Ar Sterenn depuis de nombreuses années. Monsieur le Maire, si vous souhaitez nous dire un mot, je vous laisse la parole...
- M. BRABAN nous remercie de notre fidélité à ce rendez-vous désormais annuel et nous souhaite une très bonne manifestation.

Avant de dérouler l'ordre du jour, nous rendons, comme c'est l'usage, un hommage à nos camarades chasseurs disparus. Ainsi, prenons un instant pour nous recueillir et saluer leur mémoire. Je vous invite, donc, à vous lever et à observer une minute de silence.

ORDRE DU JOUR

Vous avez reçu préalablement un projet d'ordre du jour, le voici détaillé :

1. En premier lieu, nous voterons, comme c'est l'usage, l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2022 et le quitus au président.
2. Ensuite, nous entamerons nos bilans par les rapports financiers, avec les interventions de notre trésorier **Monsieur Joël LE GALL**, de notre expert-comptable **Monsieur Erwan LE GOFF** et de notre commissaire aux comptes Monsieur **Dominique DENIEL**.
3. **Monsieur Joël LE BEUZE**, notre secrétaire, viendra énoncer le bilan d'activité, la synthèse des réunions de secteur ainsi que les dates d'ouverture et de clôture de la campagne 2023-2024.
4. Et pour finir nos bilans, je vous ferai lecture du rapport moral du président.
5. Suite à quoi, Les échos de Keroual feront sonner leur musique
6. Ensuite, nous entendrons avec intérêt les interventions de nos invités.
7. Avant la clôture de cette matinée.

APPROBATION DU PV DE L'AG 2022, ET DIVERSES DISPOSITIONS

Conformément aux dispositions statutaires de notre Fédération, je vous demande si vous avez des observations à formuler quant au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2022 ?

À toutes fins utiles je vous rappelle les dispositions de l'article 5 du Règlement intérieur de la Fédération des Chasseurs qui stipule :

« Les statuts déterminent expressément le mode de scrutin à bulletin secret pour l'élection des membres du Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Pour tout autre objet le scrutin se fera à main levée ».

Je sou mets donc à votre approbation le procès-verbal de l'Assemblée générale, dont la consultation était libre sur notre site internet depuis le 13 mars 2023, un courrier électronique, daté du même jour, vous a été adressé pour vous en informer.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : vote à l'unanimité

Je vous invite également à donner quitus au président pour engager la Fédération dans toutes les opérations nécessaires à son bon fonctionnement : achats, ventes, donations ou échanges de biens immobiliers, ainsi que toute action en justice.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : vote à l'unanimité

Enfin, je vous informe qu'aucune question n'a été posée dans le cadre des dispositions réglementaires et statutaires.

BILAN FINANCIER ET D'ACTIVITÉS

BILAN FINANCIER 2021/2022

Présentation du bilan financier par Monsieur Erwan LE GOFF, expert-comptable, puis certification des comptes par Monsieur Dominique DENIEL, commissaire aux comptes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 - FDC 29



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 - FDC 29

BILAN ANNÉE 2021/2022

ACTIVITÉ GLOBALE

	2021/2022	2020/2021	Évolution
Ressources associatives	1 333 797 €	1 192 674 €	+11,8% 🟢
Ventes de marchandises	16 869 €	53 084 €	-68,2% ⚡
Production vendue	43 491 €	48 126 €	-9,6% 🟡
Prestations vendues	2 055 €	250 €	🟢
Activité globale	1 396 212 €	1 294 134 €	+7,9% 😊

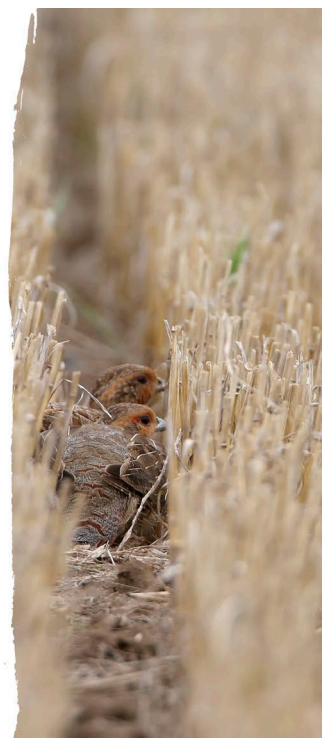
Ressources associatives :

Subventions : 348 840€
Cotisations adhérents et autres : 984 957€

Ventes de marchandises : diminution liée à la vente de bois l'année dernière

Production vendue : recettes journal principalement

Prestations vendues : formation sécurité 1 595€

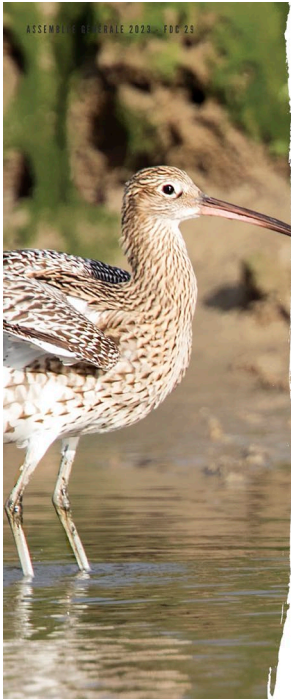


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 - FDC 25

BILAN ANNÉE 2021/2022

SUBVENTIONS OBTENUES


	2021/2022	2020/2021	Évolution
SUBVENTION OFB	2 359 €	5 619 €	-58% ⚡
CG29 GESTION CYNEGETIQUE	11 450 €	11 450 €	0% →
ETAT GESTION REGIE CHASSE	32 452 €	33 040 €	-1,8% →
AUTRES SUBVENTIONS (FNC [...])	3 138 €	8 019 €	-60,9% ⚡
PEREQUATION REFORME	59 192 €	59 192 €	0% →
ECO-CONTRIBUTION	240 249 €	91 600 €	+162,3% 📈
Total	348 840 €	208 920 €	+67% 📈

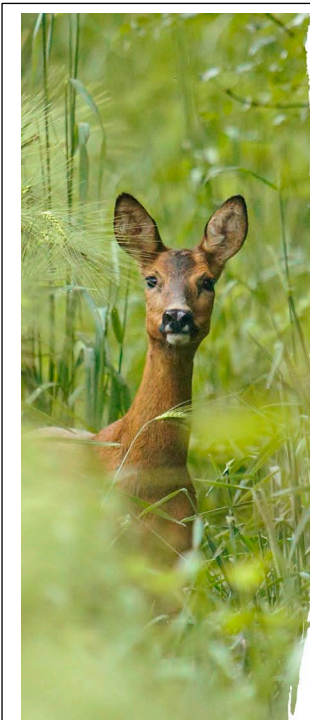


BILAN ANNÉE 2021/2022

COTISATIONS DES ADHÉRENTS

	2021/2022	2020/2021	Évolution
PERMIS	617 546 €	629 246 €	-1,9% →
AFFILIATION SOCIETES DE [...]	52 275 €	51 300 €	+1,9% →
CONTRATS SERV + PLANS [...]	229 691 €	217 881 €	+5,4% 📈
TIMBRES SANG. + FRAIS [...]	85 445 €	85 327 €	+0,1% →
Total	984 957 €	983 754 €	+0,1% →

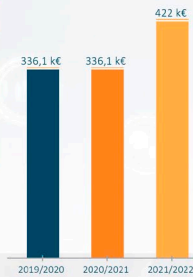




BILAN ANNÉE 2021/2022

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

		% Produits
2021/2022	421 983 €	30,22%
2020/2021	336 098 €	25,97%



+25,6% **+85 885 €**

Produits d'exploitation : **+7,9%**

L'augmentation des charges de fonctionnement est liée à :
 - la hausse des prestations extérieures (études et recherches) 45 710€
 - l'augmentation des frais de déplacements et réception 31 290€

La baisse du résultat est liée à la hausse des reversements de dommages et intérêts de 76 958€ par rapport à l'année dernière concernant les dégâts sangliers et chevreuils.

BILAN ANNÉE 2021/2022

IMPÔTS ET TAXES

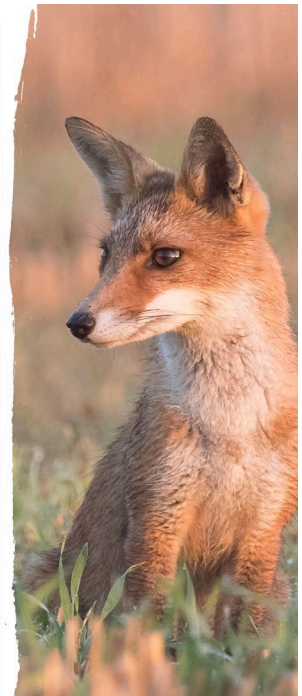
		% Produits
2021/2022	27 861 €	2%
2020/2021	28 339 €	2,19%



-1,7% **-478 €**

Produits d'exploitation : **+7,9%**

Dont :
 - taxe sur les salaires : 15 005€
 - formation continue : 2 589€
 - taxe foncière : 5 472€
 - taxe d'habitation : 4 434€





BILAN ANNÉE 2021/2022

SYNTHÈSE DES CHARGES DE PERSONNEL

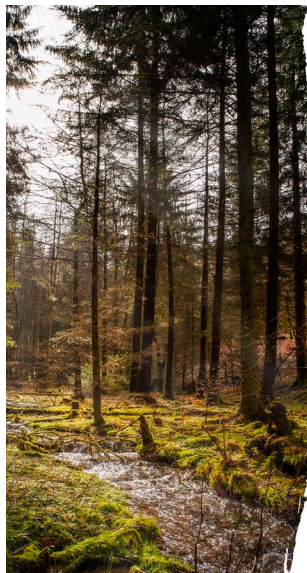
	2021/2022	2020/2021	Évolution	
Salaires bruts	376 292 €	384 404 €	-8 112 €	-2,1%
Charges sociales	156 077 €	155 601 €	+476 €	+0,3%
Taux de charges sociales	41,48%	40,48%	+1	
Autres charges du [...]	12 603 €	11 170 €	+1 433 €	+12,8%
Intérimaires	3 969 €	1 732 €	+2 237 €	+129,2%

La variation de la masse salariale est due aux mouvements de personnels sur l'exercice :
 - 1 sortie / 1 entrée
 - 1 congé maternité

BILAN ANNÉE 2021/2022

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

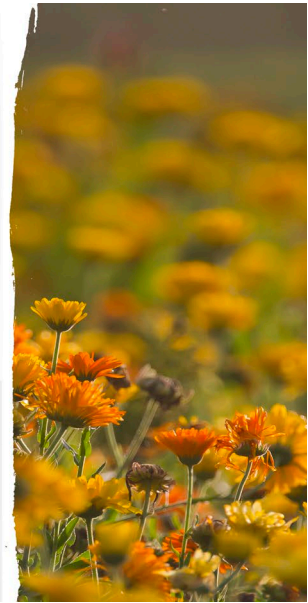
	2021/2022	2020/2021	Évolution	
Produits d'exploitation	1 396 212 €	1 294 134 €	+102 078 €	+7,9% 😊
Marge globale	4 783 €	85 154 €	-80 371 €	-94,4% ⚡
Charges de fonctionnement	421 983 €	336 098 €	+85 885 €	+25,6%
Aides financières	59 042 €	57 595 €	+1 447 €	+2,5%
Impôts et taxes	27 861 €	28 339 €	-478 €	-1,7%
Charges de personnel	544 972 €	551 175 €	-6 203 €	-1,1%
Dotations aux amortissements	74 204 €	70 025 €	+4 179 €	+6%
Reports en fonds dédiés	108 795 €	0 €	+108 795 €	
Résultat d'exploitation	-16 571 €	98 932 €	-115 503 €	
Résultat financier	13 201 €	14 056 €	-855 €	-6,1%
Résultat courant	-3 370 €	112 988 €	-116 358 €	
Résultat exceptionnel	7 190 €	2 020 €	+5 170 €	+255,9%
Résultat de l'exercice	835 €	111 824 €	-110 989 €	-99,3%



BILAN ANNÉE 2021/2022

SOLDE DE TRÉSORERIE

Solde de trésorerie au 30/06/2021	2 967 160 €
+ Mouvements de trésorerie 2021/2022	-9 679 €
Solde de Trésorerie au 30/06/2022	2 957 481 €



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 - FDC 20

BILAN ACTIF (EN EUROS)

	Exercice N 30/06/2022			Exercice N-1 30/06/2021	Écart	
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net	Euros	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Capital souscrit non appelé					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et développement					
	Concession, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles	59 050	56 048	3 002	5 371	-2 369
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains	319 221	258 657	60 564	63 544	-2 980
Constructions	1 129 633	990 083	139 550	167 277	-27 727	
Installations techniques, matériel et outillage	488 688	342 754	145 934	133 417	12 517	
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à participations						
Autres titres immobilisés	55 848		55 848	55 026	822	
Prêts						
Autres immobilisations financière	557		557	557	0	
TOTAL I	2 052 998	1 647 543	405 455	425 191	-19 737	

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 - FDC 20

BILAN ACTIF (EN EUROS)

	Exercice N 30/06/2022			Exercice N-1 30/06/2021	Écart	
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net	Euros	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS					
	Matières premières, approvisionnements					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	6 611		6 611	8 132	-1 521
	Avances et acomptes versés sur commande	0		0	0	0
	CRÉANCES					
	Créances usagers et comptes rattachés	3 541	0	3 541	2 086	1 455
	Autres créances	124 608		124 608	51 394	73 214
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	831 087		831 087	822 883	8 204
Disponibilités	2 126 412		2 126 412	2 144 277	-17 865	
Charges constatées d'avance	35 817		35 817	32 779	3 038	
TOTAL II	3 128 076	0	3 128 076	3 061 551	66 525	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 181 073	1 647 543	3 533 531	3 486 742	46 789	

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 - FDC 28

BILAN PASSIF (EN EUROS)

		Exercice N 30/06/2022	Exercice N-1 30/06/2021	Écart N/N-1		
		Net	Net	Euros		
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES	Fonds associatifs sans droit de reprise	342 735	342 735		
		Écart de réévaluation				
		Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles			
			Réserves pour projet de l'entité	846 895	965 965	-119 070
			Autres réserves	1 879 162	1 648 268	230 894
	Report à nouveau	0	0	0		
	Résultat de l'exercice (excédents ou déficits)					
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec le droit de reprise				
		Écart de réévaluation				
		Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	5 137	7 158	-2 021	
		Provisions réglementées				
		Droit des propriétaires				
	TOTAL I		3 074 764	3 075 950	-1 186	
Comptes de liaison						
TOTAL II						
Provisions pour risques				0		
Provisions pour charges		0	50 000	-50 000		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		108 795	0	108 795		
Fonds dédiés sur autres ressources						
TOTAL III		108 795	50 000	58 795		

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 - FDC 28

BILAN PASSIF (EN EUROS)

DETTES	DETTES FINANCIÈRES	Emprunts auprès d'établissements de crédit			
		Concours bancaires courants			
		Emprunts et dettes financières divers	18		18
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	DETTES D'EXPLOITATION	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 690	46 814	12 876
		Dettes fiscales et sociales	182 099	174 848	7 251
		Dettes sur immobilisations et compte rattachées			
		Autres dettes	106 512	137 707	-31 195
		Produits constatés d'avance	1 653	1 423	230
		TOTAL IV		349 972	360 792
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 533 531	3 486 742	46 789	

Après avoir entendu la lecture du rapport financier sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, je sou mets à votre approbation les comptes tels qu'ils vous ont été présentés, faisant apparaître un excédent de 835 €, et d'affecter cet excédent de 835 € de la manière suivante : + 157 090 € au compte de réserve de gestion de la Fédération et – 156 255 € au compte de réserve de gestion des Dégâts.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : vote à l'unanimité

PRÉVISIONNEL FINANCIER 2023/2024 PRÉSENTÉ PAR JOEL LE GALL TRESORIER

Résultat Prévisionnel		du 01/07/2023 au 30/06/2024		ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 - FDC 29	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Timbres fédéraux	601 392	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-105 955	Produits financiers FDC	26 200
Compensation FNC réforme de la chasse	59 192	RÉSULTAT FINANCIER	26 200	Produits exceptionnels	5 560
Affiliations des Stés et des Particuliers	64 410			Charges exceptionnelles	0
Contrats de services complémentaires	59 200			Reprises sur provisions	2 194
Ventes de marchandises	14 700	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	7 754		
Subventions	50 000	RÉSULTAT DE CLOTURE REPORTE	-72 001		
Eco-contribution	80 000				
Chasseur finistérien	38 500				
Recettes diverses	109 381				
Recettes (bracelets + timbres)	315 710				
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 392 485				
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises	14 000				
Autres achats et charges externes	343 740				
Impôts et taxes	30 200				
Salaires et traitements	357 000				
Charges sociales	157 500				
Autres charges de gestion	65 500				
Dotations aux amortissements et Provisions	57 700				
Charges Dégâts	472 800				
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 498 440				



TARIFICATION DE LA VALIDATION ANNUELLE 2023/2024

TARIFS 2023/2024 Cotisation départementale : 72 €	ADHÉSION TERRITOIRE 2023/2024 Cotisation départementale : 95 €	FRAIS DE DOSSIER Frais de dossier : 5€	CONTRIBUTION TERRITORIALE Contribution territoriale : 0 €	LES DISPOSITIFS DE MARQUAGE ET TIMBRE Chevreuil : 30 € Cerf : 150 € Lièvre : 5€ Timbre sanglier : 10€
CONTRAT DE SERVICE Augmentation en fonction de l'indice des prix à la consommation 4,3 % en 2022	PREMIÈRE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER Gratuite	FORMATION DE CANDIDATS AU PERMIS DE CHASSER 60 €	VOTE → MOTION À VOTER 	

Après avoir entendu le trésorier, je sou mets à votre approbation le prévisionnel pour l'exercice 2023/2024.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : vote à l'unanimité

Je vous remercie, je rends la parole à Joël Le Gall pour la présentation des tarifs.

TARIFS DE LA VALIDATION 2023/2024

Concernant les tarifs 2023/2024, je vous présente la liste :

- Timbre fédéral : **72 €**
- Première validation du permis de chasser : **gratuite**
- Adhésion territoire : **95 €**
- Formation candidat au permis de chasser : **60€**
- Frais de dossier : **5 €**
- Taxe à l'hectare : **0€**
- Bracelet chevreuil : **30 €**
- Bracelet cerf : **150 €**
- Bracelet Lièvre : **5€**
- Timbre sanglier : **10€**

Je soumetts à votre approbation les propositions de tarifs 2023/2024.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : vote à l'unanimité

BILAN D'ACTIVITÉ

BILAN DES REUNIONS DE SECTEURS

Monsieur Joël LE BEUZE, notre secrétaire, va désormais prendre la parole pour nous résumer les grands travaux réalisés par la Fédération cette année, ainsi que vous proposer une synthèse des réunions de secteurs.

1. La Sécurité

« C'est pour nous ce qu'il y a de plus important. Le Président Daniel Autret et le Conseil d'Administration vous demandent de redoubler de vigilance lors de parties de chasse et de battues. La FDC 29 propose plusieurs sessions de formation de sécurité en battue qui associent théorie et pratique. La programmation des formations décennale de sécurité se poursuit tout au long de l'année. Depuis son instauration fin 2021, environ 20 % des chasseurs du département l'ont suivi. La Fédération se charge de convoquer les chasseurs par secteur géographique. Pour rappel, cette formation est obligatoire pour l'ensemble des chasseurs par cycle de dix ans.

Chaque accident est un accident de trop. L'emploi de plus en plus important pour le grand gibier de carabines a motivé la Fédération à établir une convention avec un stand de tir situé sur la commune de Plouarzel. Cela permettra aux chasseurs de s'entraîner régulièrement. Cette nouveauté s'inscrit pleinement dans le plan de sécurité national qui avait été présenté par le gouvernement début 2023.

2- Le lapin de garenne

La saison a été aussi mauvaise que la saison précédente avec les épizooties (RHDV2, myxomatose, coccidiose). Dans certains secteurs, le lapin a quasiment disparu. Le Président de la commission Yvon Léon a décidé de réagir. Il fait appel à toutes les bonnes volontés pour mettre en place un programme d'actions.

3- Le lièvre

Les comptages ont mis en évidence la forte augmentation de l'espèce sur plusieurs secteurs du département. L'épidémie de gale sarcoptique du renard sévit toujours sur le département. Cependant, nous commençons à recenser dans le Sud Est du Finistère des populations de renard comme en 2018. Conséquence : le lièvre connaît une légère baisse sur quelques sociétés de ce secteur.

4- La bécasse des bois.

Le Finistère a connu une excellente saison sur plusieurs parties du département comme en 2021-2022 avec un très bon âge/ratio, jeune/adulte de 83% engendrant une bonne reproduction. La collecte des données permet d'analyser annuellement la population mais aussi d'établir un suivi à long terme de l'espèce. A titre d'exemple, la bécasse « Sterenn » (baguée en mars 2022 sur Menez Meur) tracée à la fois par le CNB 29 et l'OFB, est repartie pour la deuxième fois avec sa balise Ornitrack vers son lieu de reproduction en Russie. Elle était fin mars 2023 en Biélorussie comme fin mars 2022.

5-Le gibier d'eau et pigeon ramier

Cette année la saison des anatidés a bien démarré dès le mois d'août, avec des sarcelles et une grande quantité de canards colvert. Il y a eu gros pic de migration avec la vague de froid de décembre entraînant l'arrivée de sarcelles, siffleurs, souchets et pilets.

Pour le pigeon, ce fut une année moyenne avec une population locale faible en début de chasse saison associée à une migration limitée.

6- Le faisan

La population de faisan stagne mais l'espèce connaît une bonne reproduction. La période de chasse a été contrariée par l'influenza aviaire. Le faisan profite un peu de la baisse du renard touché par la gale sarcoptique.

La perdrix est très peu présente sur le département et est issue des lâchers.

7- Le chevreuil

La population de chevreuil varie d'un secteur à l'autre du département. Elle est en légère augmentation dans certains secteurs mais en baisse dans d'autres. Nous devrions approcher les 5 300 attributions correspondant au maximum de la fourchette préfectorale pour 2023-2024. Nous avons instauré la saison passée la déclaration des prélèvements dans les 72 heures afin de mieux suivre la population et de détecter les éventuelles problématiques. Cette modalité réglementaire est reconduite pour la saison prochaine.

8. Le cerf. Le daim

La population de cervidés est globalement en légère augmentation. La commission grand gibier statuera vraisemblablement vers une augmentation des prélèvements. Les attributions seront établies à l'échelle des unités de gestion. Le plan de chasse qualitatif précisera les objectifs à atteindre selon les secteurs. Le regroupement des territoires est indispensable pour une meilleure gestion de l'espèce et ainsi optimiser les prélèvements.

Le daim qui n'est pas une espèce locale, devra être éradiqué suivant la recommandation de la DDTM. Il est présent sur les secteurs de Spézet /St Hérin.

9. Le sanglier

De 1 777 sangliers prélevés ou tués en collision fin juin 2021, le nombre est passé à 2 132 fin mars 2022 pour atteindre les 2 658 au 31 mars 2023. Ce qui correspond à une augmentation de 526 spécimens soit + 25 % sur un an. Il y aura encore des prélèvements d'ici le 30 juin 2023 lors de battues administratives, de tirs d'été à l'affût et à l'approche ... Afin d'augmenter l'efficacité des battues, il est conseillé de regrouper les territoires, à défaut de coordonner les jours de battues. Autre recommandation, surtout pour la période des semis : l'installation de clôtures électrifiées afin de protéger les cultures.

8 – Les dégâts de grand gibier.

Le montant des indemnités de dégâts de grand gibier s'élevait à 141 975 € pour la campagne 2020-2021 et à 203 933 € en 2021-2022. En fin décembre 2022, 180 dossiers dont 178 pour le sanglier ont fait l'objet d'une indemnité totalisant 230 000 euros. Cette augmentation n'est pas sans impact pour nos finances. Les courbes des prélèvements et des indemnités vont poursuivre leur progression. Les chasseurs sont les uniques payeurs. Cependant leurs possibilités d'actions sont exclues des zones « refuge » du département qui avoisinent les 30 % de la surface totale.

9 – Les Prédateurs-déprédateurs.

Belle victoire pour la chasse sous terre et la vénérie ! La commission sénatoriale a rendu ses conclusions fin mars 2023. Les sénateurs ont exprimé une volonté de pérenniser la chasse sous terre du blaireau. Plusieurs propositions sont faites pour améliorer les connaissances scientifiques et techniques concernant l'espèce. Mais également pour un meilleur suivi de l'acte de chasse et des mesures alternatives.

Un très grand merci à Ronan Goyat, Daniel Autret, Pascal Bihannic et toute l'équipe fédérale qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour sauver cette chasse. L'étude menée pour la première fois en France sur le blaireau a pesé lourd dans la balance.

10. Le Sanitaire

Le département a été touché par l'épizootie de l'Influenza aviaire, qui a affecté la chasse du gibier d'eau et les lâchers d'oiseaux en particulier le faisan.

La France est toujours épargnée par la PPA. Ce qui n'est pas le cas pour l'Allemagne et l'Italie.

Deux communes, Lothey et Gouézec ont connu des cas de mortalités de chevreuils par Yersiniose. et d'autres secteurs ont été touchés par la Mannhémia granulomatis.

Plusieurs cas de tularémie ont été recensés sur des chasseurs finistériens.

Pour le lièvre tout particulièrement, mais pour la faune sauvage de façon général, il est préconisé de se munir de gants lors de toutes manipulations.

Pour les déchets de venaison, deux expérimentations sont en cours sur les zones de Plougonven et Dirinon, et donnent de premiers résultats positifs. Ne pas hésiter à contacter Lionel Fer et Maël Peden, les administrateurs référents sur ces secteurs.

11. Eco-contribution, Informations

Plusieurs projets d'écocontribution sont en cours : projet d'agroécologie et de coexistence faune sauvage/ agriculteurs ; restauration des landes et tourbières dans les Monts d'Arrée ; l'étude du Courlis cendré ; l'étude de la préservation des zones humides ; l'étude de la contamination de la bécasse par pesticides.

Bravo à Stéphanie Leissen et son équipe pour le travail réalisé et reconnu dans l'hexagone.

Enfin félicitations à vous chasseurs qui continuez à collecter les étuis des cartouches tout au long de l'année. Plus de 3,5 tonnes ont été accumulées.

Après avoir entendu le secrétaire, je soumetts au vote de l'Assemblée l'approbation du bilan d'activité.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?



Résultats : vote à l'unanimité

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE 2023/2024

Passons maintenant à la présentation des dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison prochaine, validées en CDCFS le 04 avril dernier.












ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 - FDC 20				
DATES D'OUVERTURES 2023/2024				
	Espèces de gibier	Date d'ouverture	Date fermeture	Période spécifique
Petit gibier de plaine	Lapin de garenne	du 17 septembre 2023	au 29 février 2024	
	Faisan	du 17 septembre 2023	au 17 décembre 2023	17 septembre 2023 au 12 novembre 2023
	Perdrix	du 17 septembre 2023	au 17 décembre 2023	
	Lièvre	du 1 ^{er} octobre 2023	au 03 décembre 2023	
Grand gibier	Chevreuil	du 17 septembre 2023	au 29 février 2024	du 1 ^{er} juin 2023 au 17 septembre 2023 à 8h30
	Cerf	du 17 septembre 2023	au 29 février 2024	1 ^{er} septembre 2023 Au 17 septembre 2023 à 8h30
	sanglier	du 17 septembre 2023	au 31 mars 2024	du 1 ^{er} juin 2023 au 14 août 2023 du 15 août 2023 au 17 septembre 2023 à 8h30
Chasse à courre, à cor et à cri	Toutes espèces de gibier de vénerie	du 15 septembre 2023	au 31 mars 2024	
Vénerie sous terre	Blaireau	du 15 septembre 2023	au 15 janvier 2024	du 15 mai 2024 au 14 septembre 2024
	Autres espèces : Renard - Ragondin	du 15 septembre 2023	au 15 janvier 2024	
Gibier d'eau et oiseaux de passage	Fixées par arrêtés ministériels			

LE CHANGEMENT D'HEURES :
LE 29 OCTOBRE 2023

FORMATIONS

Présentation des formations par le secrétaire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 - FDC 20					
DATES DES FORMATION 2023/2024					
					
EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER Toute l'année 2023 • (un examen tous les mois excepté juillet et décembre)	CHASSE ACCOMPAGNÉE : • Samedi 10/06/2023 • Samedi 02/09/2023	CHASSE À L'ARC : • Jeudi 19/10/23 (Glomel) • Samedi 28/10/23 (Glomel)	CHASSE SÉCURISÉE DU GRAND GIBIER : • En attente de dates (formation d'1/2 journée)	SÉCURITÉ EN BATTUE : • Samedi 13/05/2023 (matin) • Samedi 17/06/2023 (matin) • Lundi 04/09/2023 (matin)	BREVET GRAND GIBIER : • Début mars 2023
					
REGULATION DES CORVIDES : • Samedi 04/03/2023	HYGIENE DE LA VENAISON : • Samedi 09/09/2023 formation d'1/2 journée (matin)	AGRÈMENT DE GARDECHASSE PARTICULIER : • 08, 09 et 10 juin 2023 (formation sur 3 jours consécutifs)	AGRÈMENT DE PIÉGEUR : • Samedi 22 et 29 avril 2023	INITIATION À LA RECHERCHE AU SANG DU GRAND GIBIER • Samedi 29 avril 2023 - Plouvien • Samedi 27 mai 2023 - Plougervien	

BILAN MORAL

Mes chers amis,

Vient donc le moment où, en tant que président, je présente devant vous le bilan de l'année écoulée. Cet exercice est toujours un moment de satisfaction pour moi, tant je suis fier de notre Fédération, de nos équipes, et du travail accompli année après année.

Et le travail, il n'en manque pas. Il n'en a jamais manqué d'ailleurs, toutefois, nous pourrions dire, sans exagérer, que les défis sont toujours plus grands à relever pour la Fédération et pour les chasseurs.

Ces dernières années, de nouvelles missions ont été confiées aux Fédérations par l'État telles que :

- la gestion totale des plans de chasse,
- la gestion totale des Associations Communales de Chasse Agréées,
- la gestion des inscriptions à la formation du permis et de leur délivrance,
- l'organisation et la réalisation des formations décennales à la sécurité à la chasse de tous les chasseurs.

Ces missions, réclament un temps de réalisation important supplémentaire, et viennent enrichir un programme déjà bien chargé.

Deux autres missions, pas nouvelles celles-ci, mais dont l'importance à pris une telle ampleur ces dernières années qu'elles envahissent désormais toutes nos actions et nos budgets, je parle évidemment des conséquences de la prolifération du sanglier, mais aussi de la veille sanitaire de la faune sauvage.

Sanglier, encore et toujours, bien sûr... Mais ne pas en parler serait occulter notre réalité quotidienne largement compliquée par l'espèce. J'en viens même parfois à songer, avec nostalgie, à l'époque où le nombre de prélèvements de sangliers en Finistère par an, était équivalent à celui que nous constatons aujourd'hui par mois ! Nos soucis étaient moindres, et c'est peu de le dire !

Ainsi, c'est avec consternation que nous avons vu tripler les montants de nos indemnisations de dégâts aux cultures en seulement en 3 ans ! Nous atteindrons probablement cette année les 300 000 €. Nous ne cachons pas notre inquiétude face à une évolution aussi rapide.

Et l'aspect monétaire n'est pas le seul problème que la Fédération et les chasseurs finistériens ont à traiter désormais : colère des agriculteurs, des propriétaires, des communes, sécurité à la chasse renforcée, risques sanitaires, collisions, conflits internes entre chasseurs, ou entre sociétés de chasse, abandon du petit gibier, etc.

Sur le sujet de la sécurité à la chasse, nos efforts paient ! En effet, au niveau national, nous avons réussi à diviser par 4 l'ensemble des accidents de chasse en 20 ans seulement, et même par 5 ceux qui sont mortels. En parallèle, soulignons que nous avons, dans le même temps, multiplié par 5 le nombre de coups de carabine pour faire face à l'explosion du grand gibier !

Les efforts de chacun, pour tenir compte des nouvelles règles de sécurité, se former lors des nouvelles formations décennales, et exclure tous ceux qui représentent un danger pour eux-mêmes comme pour les autres, contribuent à ce résultat. Continuons ainsi pour tendre vers le zéro accident !

Les travaux de veille sanitaire de la faune sauvage ont aussi bien occupé nos services, tant concernant les épizooties persistantes de grippe aviaires, que dans la poursuite des échanges avec l'Outil de Veille Sanitaire porcin pour lutter contre le risque de peste porcine. Lutte dans laquelle l'expertise de la Fédération a su prendre une place prépondérante.

Ainsi, on le voit, les missions vont croissant, les tâches sont plus complexes et plus longues à réaliser, mais sans plus de moyens, ni financiers ni humains à notre disposition. Nos équipes font face, avec professionnalisme, à ces surcroûts d'activités. Mais le travail à flux tendu n'est pas un mode de fonctionnement durable !

Il est à porter à votre connaissance toutefois la récente et inédite aide de l'État, par l'intermédiaire du plan de résilience, pour lutter contre les dégâts agricoles. C'est donc 80 millions d'euros sur trois ans qui ont été mis sur la table nationale afin d'aider les Fédérations à réduire les surfaces de dégâts de gibier et absorber l'augmentation du coût des denrées, conséquences attribuées à la guerre en Ukraine. Sur ces 80 millions, 20 millions ont donc été versés aux Fédérations dès cette année, qui ont été directement injectés dans les indemnisations au monde agricole.

Pour la première fois, donc, nous avons perçu une aide de l'État pour ce poste de dépense, qui aura couvert environ 1/3 des montants des indemnisations de cette saison. Cette aide a été reçue avec intérêt, et a permis d'apporter un peu d'oxygène à nos prévisionnels d'évolutions délétères.

Dans cette situation, le contexte territorial est aussi à prendre en compte pour expliquer ces difficultés : car malheureusement, le Finistère semble être une terre particulièrement favorable à l'accueil de l'espèce. Nos territoires sont de plus en plus fragmentés, l'urbanisation, notamment dans les communes littorales, rend souvent impossible la conduite des actions de chasse, notre agriculture et notre climat lui sont aussi très cléments.

Ainsi, une proportion importante du département n'est pas chassée ou pas chassable, soit, car la chasse n'y est pas autorisée par les propriétaires, soit parce que les conditions ne peuvent être réunies pour une pratique en toute sécurité.

Mais, pensons-y : si une part non-négligeable du département n'est pas chassée ou chassable, les indemnités, elles, s'appliquent partout ! Cela ne pourra continuer ainsi.

Contre ces perspectives, la Fédération déploie, depuis des années maintenant, des actions d'alerte, d'expertises, de communication, de dialogue, etc., pour faire prendre conscience à tous les acteurs concernés du caractère préoccupant de la situation et des mesures à mettre en place. Chasseurs, élus, gestionnaires de territoires, propriétaires, État, agriculteurs : tous concernés par le problème sanglier.

Des solutions existent, qui permettent, sinon d'endiguer le problème, de relativement le freiner. Elles sont d'ordre cynégétique bien sûr, par une forte pression de chasse, d'ordre réglementaire aussi en ne limitant pas les possibilités de régulation de l'espèce. Et ces solutions sont aussi d'ordre social, au sein même du monde de la chasse. Je m'explique :

Je n'ai pu m'empêcher de relever, depuis l'émergence du sanglier en Finistère, la multiplication des conflits entre sociétés, mais aussi entre chasseurs d'une même société. Ces oppositions, qui peuvent conduire jusqu'à la division réelle des territoires, vont à l'encontre de ce que nous devrions faire. Les chasseurs devraient s'entendre et s'unir, et non pas se perdre dans des conflits de personnes. Nous l'avons dit à l'occasion des réunions de secteurs et je le redis encore une fois : LES CONFLITS INTERNES TUENT LA CHASSE ! Conflits de personnes, de territoires, de prélèvements... ASSEZ ! Soyons solidaires et diplomates ! Les attaques ne viennent pas que de l'extérieur !

Chacun d'entre nous doit avoir en tête que l'avenir de la chasse sera d'aller vers plus de solidarité, et de mise en commun de nos actions et de nos territoires.

Beaucoup de sociétés se retrouvent aujourd'hui à faibles effectifs. Ne craignez pas d'envisager la fusion avec la société voisine quand cela est nécessaire et possible, d'organiser des battues communes, d'engager un dialogue avec les autres chasseurs locaux pour des actions plus efficaces. Beaucoup d'entre vous le pratique déjà bien sûr, mais je pense que nous pouvons tous aller plus loin dans la coopération.

Et d'ailleurs, nous ne le pouvons pas, nous le devons ! C'est pourquoi, dans les temps à venir, la Fédération s'intéressera à ce sujet, encouragera et accompagnera les sociétés souhaitant se rassembler.

Nous le devons, car la chasse, telle que nous la connaissons doit être préservée. La chasse que nous connaissons est un loisir, une passion, un art de vivre, comme on l'entend souvent dire, et c'est ce qui nous rassemble.

La chasse, c'est un loisir, certes, mais un loisir qui est souvent mis au service de la communauté. Combien de loisirs peuvent se prévaloir d'assurer des missions de service public ? La chasse présente, en elle, les deux faces d'une même pièce : loisirs et services rendus vont souvent de pair. Beaucoup souhaiteraient, à l'inverse, que la chasse soit réduite à son périmètre de régulation, et voir disparaître toute forme de loisir. Pas de ça chez nous disent certains ! Et les mêmes, qui viennent rechercher l'action des chasseurs lorsque les dégâts, les plaintes et les collisions deviennent ingérables.

Face à eux, je reprends à mon compte les mots de notre président Willy Schraen lors du dernier congrès : *"À tous ceux qui veulent nous limiter à une fonction de régulateur, je dis non. Mon métier n'est pas chasseur ! C'est ma passion ! Quand je vais à la chasse, Je pars dans la nature, parce que j'aime m'y retrouver, et si à un moment je tue un animal, c'est dans ce contexte particulier que je le ferai et non pour simplement donner la mort. C'est toute la nuance que chaque chasseur connaît, ressent et comprend. La régulation et la préservation des équilibres écosystémiques sont les conséquences de ma passion. En aucun cas ils ne peuvent en être la cause.*

Et on ne peut ignorer que la place de la chasse, dans nos sociétés, est essentielle aussi par ses missions de service public. Gardons bien cela en tête, nous chasseurs, soyons en dignes et honorons ces missions avec le plus grand sérieux et toute l'exemplarité qu'elles réclament.

Les chasseurs créent un lien entre acteurs dans les communes. La collaboration, le partenariat entre agriculteurs et chasseurs est historique et très concret : les chasseurs bénéficient d'espace pour pratiquer leur passion et les agriculteurs bénéficient de la protection de leurs cultures et intérêts économiques. Sur le principe, ce sont des relations gagnant-gagnant.

Jusqu'à aujourd'hui, les aspects relationnels entre chasseurs et agriculteurs n'étaient pas vraiment étudiés. Ils ont pourtant une importance considérable dans le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Ce relationnel chasseurs/agriculteurs a fait l'objet d'une étude anthropologique en Finistère, à l'occasion d'un projet mené par la Fédération et financé par l'écocontribution. De cette étude, il ressort quantités de faits intéressants, et je retiens particulièrement ceci :

- Premièrement, les relations entre agriculteurs et chasseurs sont bonnes en Finistère et les chasseurs aident réellement les agriculteurs face aux problèmes de dégâts. C'est le bon sens rural qu'il faut féliciter. Chacun dans vos communes vous savez assumer vos missions et maintenir ces liens qui garantissent un équilibre. Continuons ainsi.
- Deuxièmement, il est constaté que lorsque les relations entre chasseurs et agriculteurs sont bonnes, les agriculteurs acceptent davantage de vivre avec la biodiversité.

Vous rendez-vous compte de ce que cela signifie : Les chasseurs seraient un pivot de l'acceptation de la biodiversité, et peuvent être des ambassadeurs de la faune et de la biodiversité auprès des agriculteurs.

Dans ce cadre, les chasseurs doivent continuer leurs actions auprès des agriculteurs et notamment leur rôle dans la protection du bocage. Depuis longtemps, leur protection est revendiquée pour les services rendus : climat, biodiversité, érosion des sols, biomasse, carbone : la haie coche toutes les cases.

Mais force est de constater que le bocage continue de disparaître encore aujourd'hui. Nos haies meurent de vieillissement, de dégradation et d'arasement.

11 500 km de haies continuent de disparaître chaque année en Bretagne et au mieux lorsqu'1 km de haie est replanté, il en disparaît 3 fois plus dans le même temps !

Mais avec la disparition du bocage, c'est non seulement la biodiversité de nos campagnes qui disparaît, mais aussi nos traditions cynégétiques. Ainsi, l'heure n'est plus aux mesures symboliques, mais à des mesures d'urgence pour la préservation de l'arbre dans nos paysages ruraux !

C'est pourquoi la FDC29 s'est engagée, au côté de l'Afac-Agroforesteries, dans la grande campagne de sensibilisation "L'Appel de la Haie" pour sensibiliser les agriculteurs, les chasseurs mais aussi les décideurs publics pour l'adoption d'un GRAND PLAN NATIONAL 2030 POUR LES HAIES VALORISATION / PROTECTION / RECONSTITUTION.

Pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait, vous pouvez d'ailleurs aider la FDC29 dans cette démarche, et signer la pétition partagée sur les réseaux et le site internet.

C'est un sujet primordial que nous devons partager avec la Chambre d'agriculture, Jean-Hervé, je suis persuadé que nous pourrons trouver des actions à mener en commun pour conserver notre beau bocage finistérien.

Afin de terminer ce chapitre sur les atteintes à notre environnement, je veux évoquer le dramatique événement intervenu l'été dernier dans nos Monts d'Arrée.

La nouvelle du grand incendie de la Montagne Saint-Michel fût particulièrement choquante pour beaucoup de nos concitoyens mais aussi pour la Fédération, ses élus, ses salariés et l'ensemble des chasseurs. Ce site remarquable, nous le connaissons intimement pour bénéficier de la gestion de près de 230 ha de landes et de tourbières, donc la presque totalité s'est trouvée à l'intérieur du périmètre sinistré.

L'incendie n'a presque rien épargné du biotope exceptionnel de la Montagne Saint-Michel et du Yeun Elez. Devant ce spectacle de désolation, à quelques mètres des flammes, les bâtiments et installations du centre de formation sont restés intacts. Cette immense chance ne tient pas du miracle, mais bien de l'action des services de secours (sapeurs-pompiers, forces de l'ordre, agriculteurs, associations et services mobilisés...) qui ont efficacement permis de bloquer le sinistre.

Pour tout cela nous voulons, plus que tout, les remercier et rendre hommage à leur dévouement, leur courage, leur abnégation face aux difficultés immenses qu'ils ont connu à cette occasion. Ainsi et afin d'exprimer notre très grande reconnaissance, la Fédération a remis, le 22 novembre dernier, un don aux œuvres sociales des sapeurs-pompiers finistériens.

Nous ne sommes pas inquiets pour la renaissance de ces espaces remarquables qui sont entre de bonnes mains. Seul le réchauffement climatique, implacable, nous fait craindre une répétition trop fréquente de ces épisodes et un danger réel pour ce trésor écologique.

Donc vous le voyez, dans ce bilan nous trouvons des motifs de crainte mais aussi de quoi se réjouir et avoir confiance en l'avenir de notre activité.

Parmi ces motifs nous trouvons aussi **les partenariats reconduits et des relations consolidées avec les structures et associations de gestion du territoire.**

À ce sujet, j'ai pu éprouver la grande satisfaction d'avoir signé, au côté de Maël De Calant, président du Conseil départemental et Raymond Messenger Vice-président, le renforcement de notre accord de collaboration, 40 ans après le premier. Que de chemins parcourus ensemble depuis lors !

Les propriétés Espaces naturels sensibles du Conseil départemental, sont à la croisée d'enjeux cruciaux de la gestion du territoire. Enjeux s'inscrivant tout autant dans des perspectives volontaristes que dans le principe de réalité. En effet, qui d'autre que vos équipes, et les miennes, pour constater à quel point il est urgent de protéger la biodiversité, et dans le même temps, à quel point il est parfois difficile d'accorder cette nécessité avec celles de nos concitoyens (agriculteurs, habitants, associations, élus, etc.)

Pour contribuer à leur gestion, nous avons dû progresser, proposer de nouvelles façons d'apprécier les situations, d'"expertiser" comme on dit maintenant. Aujourd'hui, la Fédération est en mesure de proposer des solutions alliant finesse des examens, dialogues avec parties prenantes et surtout sécurité à travers l'analyse des risques cumulés. À la recherche du presque cousu-main puisque chaque territoire a sa vérité.

40 ans depuis notre première signature, et que de bouleversements dans nos territoires, auxquels nous devons aujourd'hui faire face ! Mais plus encore, cet anniversaire résonne pour moi comme une récompense aux compétences et au travail fourni par l'équipe fédérale, qui ne ménage pas ses efforts pour répondre aux besoins du maintien de l'équilibre entre faune et activité, entre chasseurs et visiteurs.

Fierté s'il en est, d'éprouver à quel point les relations que nous partageons avec les structures sont bonnes :

Avec nos partenaires historiques et naturels, d'abord, que sont les agriculteurs, les forestiers, les propriétaires. À Monsieur Jean-Hervé Caugant, président de la Chambre d'agriculture et Monsieur Bertrand Rayssiguier président du syndicat forestier et Madame Hélène Baud de Kerguern, présidente du syndicat de la propriété privée. Je veux rendre hommage à votre engagement, et vos actions pour notre ruralité finistérienne. Si aujourd'hui nous avançons ensemble, c'est grâce à l'intelligence et au bon sens dont font preuve ces interlocuteurs capables de suivre les voies de la diplomatie et du bien commun derrière les difficultés et conflits locaux.

Je veux les remercier et leur dire que si nos travaux communs sont déjà passionnants, ça n'est que le début !

Nous avons des années de collaboration derrière nous, et il nous reste encore tant à faire pour relever les défis économiques, sociétaux mais surtout écologiques qui s'imposent à nous avec l'effondrement de la biodiversité et le réchauffement climatique. Notre monde va changer, et nos intérêts convergent en tout point. Pour cela il nous faudra renforcer nos actions communes, et innover dans de nouveaux projets et collaborations.

Pour cela nous pouvons tout autant compter sur l'aide et la compétence des services de l'État et de l'OFB. Nos échanges et travaux sont quotidiens, et nous apprécions leur qualité d'écoute, leur compétence et leur volonté de toujours permettre le dialogue entre les parties prenantes.

Enfin, je terminerai ce bilan, comme à l'accoutumé en adressant mes très sincères remerciements au Conseil d'administration et à l'ensemble de l'équipe des professionnels de la Fédération, ainsi qu'à nos chers estimateurs, pour leur dévouement et leur professionnalisme. Vous accomplissez vos missions avec le souci du travail bien fait. Vous ne ménagez pas votre peine pour servir la chasse finistérienne, la faire connaître, la faire briller. Et nous y parvenons !

Enfin, chasseurs et présidents de société, vous êtes les garants de nos traditions tout autant que les ambassadeurs de la chasse pour les décennies à venir. Sans vous, rien n'est possible, et rien ne sera possible. Trop peu de nos concitoyens n'imaginent seulement ce qu'est être chasseurs et président de société de chasse aujourd'hui. Les missions, les difficultés, les conflits à endurer. Pourtant, chacun d'entre vous assume son rôle, donne de son temps, de son argent, et dialogue pour expliquer la chasse à des personnes pas toujours aimables. Comment ne pas reconnaître votre dévouement ?

La Fédération sait la grande chance qu'elle a de pouvoir compter sur ses chasseurs, un grand merci à tous.

Ainsi, je termine la lecture du bilan moral du président, et je le soumetts à votre approbation.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : vote à l'unanimité

Je vous remercie.

Et pour terminer notre matinée, nous allons entendre avec intérêt et grand plaisir les interventions des personnalités qui nous font l'honneur d'être présents. Mais juste avant j'invite les sonneurs à se faire entendre !

Interventions des personnalités

Stéphane Buron, directeur départemental des territoires et de la mer

A débuté son intervention sur la sécurité. Les accidents de chasse sont dus à une fraction de seconde d'inattention qui peut avoir de lourdes conséquences. La sécurité ne repose pas uniquement sur les épaules des directeurs de battue. Elle est l'affaire de tous individuellement mais aussi collectivement. M. Buron rappelle le caractère primordial des formations.

Le Finistère a connu plusieurs cas d'influenza aviaire cette saison. Elle est actuellement sous surveillance. Les chasseurs ont été remerciés pour leur implication. La peste porcine africaine n'est toujours pas présente en France. Mais ses modes de propagation - via les transports routiers - oblige à la plus grande vigilance. Un tel virus en Bretagne aurait un impact catastrophique sur la filière porcine.

Le sanglier et ses problématiques sont à suivre de près dans le département. La courbe d'évolution des prélèvements ne laisse plus de place aux consignes de tir. La reproduction doit être limitée. Il ne faut pas hésiter à tirer les femelles. Cela devient une nécessité absolue.

De nouvelles modalités de tir vont être mises en œuvre au 1er juin.

Il remercie la Fédération pour sa réactivité et son efficacité.

Les louvetiers seront renouvelés en 2024 et leur nombre sera augmenté.

Hélène Beau de Kerguen, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale du Finistère

Sachez tous que notre structure apprécie ce partenariat, inscrit dans la confiance et dans la fidélité.

Non ce n'est pas la fin de la chasse comme certains l'annoncent régulièrement !

Bien au contraire, c'est une résurrection que vous vous devez d'alimenter chaque jour en portant haut cette maxime : « Combattu souvent, battu parfois, abattu jamais ! » Non, les chasseurs ne seront pas de moins en moins nombreux ! Je crois en la force du renouvellement des générations et de la transmission des savoirs, des idées et des tempéraments. Non, la baisse de la biodiversité n'est pas liée à la pratique de la chasse ! Bien au contraire : votre devise à la Fédération des chasseurs du Finistère pourrait être celle-ci : « il n'est pas un arpent de nos 900 territoires de chasse qui n'ait un potentiel de biodiversité » En conclusion, je dirais que ce million de chasseurs français et les 8 500 chasseurs finistériens seront éternels si on leur reconnaît leur triple performance : l'exigence, la contribution incontestable à l'intérêt général et sa raison d'être. Vive le Finistère, vive la Ruralité, et vive la Chasse !

Jean-Hervé Caugant, président de la chambre d'agriculture du Finistère.

La chasse est utile car vous offrez la solution la plus simple et la plus pragmatique en faveur de la ruralité. Il y a peu, personne n'aurait imaginé que nous allions manquer d'eau et que cela entraînerait un manque de nourriture. Agriculteurs et chasseurs sont là pour entretenir la nature. Face à la prolifération des sangliers, les chasseurs sont des acteurs indispensables. Dans le Finistère, vous jouez votre rôle. L'amitié entre les agriculteurs et les chasseurs existe ici. Continuons à vivre ensemble. Le Département finance les expertises chasse. En échange, les chasseurs sécurisent la chasse sur les territoires du Finistère.

Raymond Messenger, vice-président du conseil départemental du Finistère

Le Département aime la chasse. C'est à la fois une activité de loisir et de régulation. Grâce à vos efforts, vous participez à la protection des cultures, des jardins. Vous protégez également la circulation automobile en limitant le nombre d'obstacles qui peuvent d'un moment à un autre se dresser devant chaque conducteur. Nous continuerons à vous soutenir. L'augmentation des

sangliers est inversement proportionnelle à celle du nombre des chasseur. Nous travaillons avec le conservatoire du littoral pour adopter des positions communes, tout comme nous le faisons avec les agriculteurs. Il est primordial d'agir dans une ambiance apaisée.

Mélanie Thomin, députée de la circonscription Châteaulin-Carhaix

Après avoir eu une pensée pour le président Daniel Autret, l'élue a tenu a rappelé que nombre de personnes présentes à Châteauneuf-du-Faou vivait dans le même monde rural. Il est unique. Les habitants que je représente à l'Assemblée nationale proviennent de territoires les plus emblématiques du Finistère : la Haute Cornouaille avec Châteauneuf et ses montagnes noires, le Poher, les Monts d'Arrée, le pays de Daoulas, Plougastel, la presqu'île de Crozon, l'Aulne maritime, le territoire de Pleyben, le Porzay, Ouessant (...) Pratiquer un loisir dans la période actuelle, quand le salaire est contraint, n'est pas toujours simple. Chasser avec ses collègues dans un cadre associatif, c'est une belle implication au sein de nos petites communes. Vous favorisez le lien social. Et votre activité a cette spécificité d'être accessible à tous. C'est quelque chose de précieux à préserver (...).

Philippe Quillay, chef du service départemental de l'office français de la biodiversité

Notre structure existe depuis trois ans. Sur le Finistère, il rassemble 17 agents. La chasse contribue à la défense de la biodiversité. Un mot sur la sécurité. Cette année, à l'échelle national, nous avons recensé 90 accidents contre 80 la saison précédente. Reste que sur la durée, le nombre d'accident tend à baisser. C'est le résultat des nombreux efforts fournis. Et quand il y a un accident, c'est la faute au non-respect des règles élémentaires. Cette saison, nous allons nous montrer particulièrement vigilants et exigeants sur le transport des armes. Cela ne nous empêchera pas de travailler au service de la biodiversité.

Un grand merci à tous.

Sur ces mots je clos notre Assemblée générale 2023,

Je vous remercie de votre présence et vous invite à partager notre apéritif déjeunatoire accompagné de nos trompes de chasse.

Le Président,
Daniel Autret

